



Mésentente sur l'acceptation de la succession entre enfants,

Par **celinebc**, le **15/10/2014** à **21:00**

Bonjour

ma grand mere maternelle est décédée en 2011 d'Alzheimer. La succession a été compliquée car son époux, le beau-père de ma mère et ma tante, a falsifié des documents pour éviter de faire une donation aux descendants de la défunte (il lui a fait signé un document alors qu'elle était diagnostiquée etc).

Le jugement a prouvé en janvier dernier cette fraude et l'usufruit a été calculé la semaine dernière (!), 37000 euro chacune.

Ma mère est prête à accepter car ce calcul correspondant à 100% au dû lié à la vente de leur maison post décès (soit 2/6 de la vente car 2 enfants, lui 4/6 car 4 enfants) mais ma tante veut poursuivre le notaire de mon gd pere et celui-ci en demandant la moitié de l'appartement.

Or ma mère étant en difficulté financière et surtout restant objective, souhaite accepter la somme calculée pour l'avoir vite. Peut-elle accepter sachant que ma tante veut elle continuer et demander une somme (qu'elle n'aura jamais et lui créera des dettes)?

urgent!!